



# CONTRE LE RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE, POUR DE MEILLEURS SALAIRES, POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL, POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ

## • AUGMENTATION DES SALAIRES = AUGMENTATION DES COTISATIONS

Le déficit de notre système de retraite est aussi alimenté par la faiblesse des revalorisations salariales.

➤ La CGT réclame la revalorisation des grilles de salaire et du point d'indice à 6 euros.

## • UNE VRAIE RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ PAR DES DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE AVEC LA CATÉGORIE ACTIVE

Repousser l'âge de départ, c'est ignorer la réalité des millions de travailleur-ses soumis-es à des conditions éprouvantes. La pénibilité réduit l'espérance de vie en bonne santé.

➤ La CGT se bat pour gagner des départs anticipés dès 55 ans et retour à 50 ans pour la catégorie super active, par exemple, en bénéficiant d'un trimestre de bonification par année d'exposition aux travaux pénibles avançant l'âge légal.

➤ Il faut récupérer la reconnaissance de cette pénibilité pour les hospitaliers qui l'ont perdu depuis 2010, alors que les conditions de travail se sont intensifiées.

## • COMBATTRE LES INÉGALITÉS SALARIALES FEMMES / HOMMES

Les femmes partent plus tard à la retraite et perçoivent une pension inférieure de 38 %, en moyenne, à celle des hommes.

### ***C'est le résultat :***

- Des carrières interrompues, congés parentaux, temps partiels subis, salaires plus bas, plafonds de verre,
- De la pénibilité invisibilisée des métiers féminisés et de la dévalorisation des métiers exercés en majorité par des femmes (soins, propreté, commerce).

Il faut **15 milliards d'euros d'ici 2030**, pour financer l'abrogation de la réforme Macron.

**L'argent existe : il doit servir à financer nos retraites plutôt que d'alimenter les profits des actionnaires !**

### ***Allons chercher l'argent :***

- **Égalité** salariale entre les femmes et les hommes : **+ 6 milliards d'euros**,
- **Lutter** contre la fraude aux cotisations sociales avec le travail dissimulé : **+ 6 à 8 milliards d'euros**,
- **Soumettre** à cotisation les rémunérations exemptées de cotisations sociales (intéressement, participation...) : **+ 4 milliards d'euros**,
- **Augmenter** de 1 % des cotisations sociales vieillesse sur la part dite employeur : **+ 5 à 6 milliards d'euros**,
- **Mettre** à contribution les revenus financiers : **au moins 10 milliards d'euros**,
- **Récupérer** les exonérations non compensées : **+ 3 milliards d'euros**.

***Au total :*** presque 40 milliards d'euros de ressources.

